

Accessibilité numérique : les sites publics belges sont à la traîne

À partir du 23 septembre 2020, tous les sites internet du secteur public doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap, même les plus anciens. Or, ce n'est toujours pas le cas... Dans une [vidéo de sensibilisation](#), les associations Eqla (*ex-Œuvre Nationale des Aveugles*) et Passe-Muraille dévoilent - images à l'appui - 5 pièges récurrents auxquels sont confrontés les internautes porteurs de handicap.

Quand on pense à l'accessibilité, on pense généralement aux problèmes liés à la mobilité. Mais qu'en est-il de l'accessibilité numérique ? La période de confinement que l'on vient de vivre a mis en exergue les difficultés rencontrées en ligne par les personnes porteuses de handicap. Que ce soit pour remplir une démarche administrative ou pour simplement rechercher une information, elles sont souvent confrontées à une série d'obstacles insoupçonnés et invisibles... sauf pour les 15 % de la population qui souffrent d'un handicap visuel, auditif, cognitif ou moteur.

En effet, la grande majorité des sites web du secteur public n'atteint pas l'objectif d'accessibilité numérique, pourtant imposé par la [directive européenne UE 2016/2012](#) transposée dans la loi belge. Depuis le 23 septembre 2020 et suite à la mise en application de cette directive dans tous les Etats membres, l'ensemble des sites internet du secteur public, même les plus anciens, doivent être accessibles à toutes les personnes en situation de handicap.

La Belgique : un mauvais élève qui doit s'améliorer

En collaboration avec l'asbl Passe-Muraille, Eqla a passé à l'épreuve du test une série de sites web publics : de la recherche des horaires d'ouverture d'un service communal à l'agenda électronique de la Ville de Bruxelles, en passant par le formulaire d'inscription sur le site du TEC, tous présentent des failles d'accessibilité qui rendent la navigation et, surtout, les démarches administratives « les plus simples » extrêmement compliquées, voire impossibles.

Dans une [vidéo de sensibilisation](#), les deux associations dévoilent 5 pièges récurrents auxquels sont confrontés les internautes porteurs de handicap. La vidéo présente le témoignage de Bruno, formateur en nouvelles technologies chez Eqla et déficient visuel, qui perd doucement pied dans un environnement numérique essentiellement visuel.



Pour toute question, votre contact presse :

Rafal Naczyk : rafal.naczyk@eqla.be - 0474 85 64 56

Pour en savoir plus et pour vous tenir au courant de notre actualité, retrouvez-nous sur www.eqla.be, et suivez-nous sur les réseaux sociaux !





2,2 milliards

Près de 2,2 milliards de personnes dans le monde présentent une déficience visuelle, dont 1 milliard de personnes qui auraient pu être traitées (source : OMS, 2019).

1 personne sur 100

On estime qu'une personne sur 1000 est aveugle en Belgique, tandis qu'une personne sur 100 est malvoyante.

15 %

En Belgique, 15 % de personnes souffrent d'un handicap visuel, auditif, cognitif, mental ou moteur (source : Statbel).

25 %

25 % de personnes sont en situation de handicap sur le web, si on inclut les personnes âgées et les accidentés temporaires.



Serge Denis, expert en accessibilité numérique chez Passe-Muraille

« Les personnes à besoins spécifiques doivent pouvoir utiliser un site web aussi vite que quelqu'un qui surfe avec sa souris et ses yeux. Elles doivent avoir accès à toutes les fonctions. Or, ce n'est pas toujours le cas... Accéder à un calendrier, remplir un formulaire d'identité, recharger sa carte de transports en commun devient presque mission impossible pour les personnes porteuses de handicap », explique Serge Denis, expert en accessibilité numérique auprès de l'asbl Passe-Muraille.

À l'heure où les réservations en ligne pour les activités culturelles et de loisirs sont devenues la norme, et où le télétravail est présenté comme une opportunité pour réduire les inégalités liées aux handicaps et expérimenter de nouvelles relations au travail plus égalitaires et inclusives, les retards accumulés par la Belgique dans ce domaine restent inquiétants.

Harielle Deheuy, chargée de projets nouvelles technologies chez Eqla

« L'accessibilité numérique et la sensibilisation au handicap restent des problématiques mal considérées dans les services publics et les entreprises. Contrairement à la France, il n'existe pas de référentiel officiel et objectif en Belgique - tourné vers les utilisateurs - pour mesurer l'accessibilité des sites web. Les organismes mandatés pour auditer les sites web publics ne sont pas équipés, comme le prévoit le décret européen. Pourtant, rendre un site internet accessible est loin d'être une mission impossible ! Mais pour cela, il faudrait d'abord inscrire l'accessibilité au programme des cours de codage, de web design et de communication », souligne Harielle Deheuy, chargée de projet nouvelles technologies chez Eqla. Et Harielle Deheuy et Serge Denis d'insister : « Ce n'est pas les sites qu'il faut labelliser, mais les professionnels du numérique. »

Plus d'infos, commentaires et interviews :

Serge Denis, expert en accessibilité numérique chez Passe-Muraille : **0486 45 82 17**
Harielle Deheuy, chargée de projet nouvelles technologies chez Eqla : **0472 07 46 54**
Rafal Naczyk, attaché de presse et porte-parole d'Eqla : **0474 85 64 56**

Pour en savoir plus et pour vous tenir au courant de notre actualité, retrouvez-nous sur www.eqla.be, et suivez-nous sur les réseaux sociaux !



Présentation d'Eqla

Depuis 1922, l'association Eqla (*anciennement ONA asbl*) agit avec et pour les personnes aveugles et malvoyantes. Grâce à différents services de proximité, elle favorise leur inclusion dans la société.

Nos services aux personnes déficientes visuelles :

- **Pôle accompagnement** : nous accompagnons les personnes aveugles et malvoyantes dès le plus jeune âge et à chaque étape de leur vie.
- **Pôle culture** : nous contribuons à l'autonomie, l'épanouissement et la culture pour tous en proposant à nos membres un large choix de livres, jeux, animations et activités adaptés.
- **Pôle transcription et adaptation** : nous transcrivons en braille, grands caractères, audio ou 3D des livres ou documents pour les rendre accessibles aux personnes déficientes visuelles.
- **Pôle formation et volontariat** : nous formons les personnes déficientes visuelles à l'informatique et aux nouvelles technologies. Nous proposons également des formations et des animations autour de la déficience visuelle, afin de sensibiliser le grand public et les professionnels aux réalités du handicap visuel.



La signature Eqla

- Un suivi global, qui implique l'entourage et tient compte des besoins de la personne dans tous les domaines de sa vie
- Des réponses personnalisées, dans le respect de la personne et de ses choix
- Un accompagnement spécifique durant toute la scolarité
- Des solutions adaptées à l'évolution de la société
- La volonté de rendre la personne pleinement actrice de son projet de vie



Notre association existe depuis 1922. Elle a été fondée par le Père Agnello, lui-même aveugle de guerre, afin d'aider les aveugles à retrouver un travail.

Les différents services qui composent l'association ont été créés au fur et à mesure des besoins des personnes déficientes visuelles et de l'évolution de la société.

Aujourd'hui, les services d'Eqla sont réunis en 6 pôles d'activités. Ensemble, ils assurent la continuité de notre mission : favoriser l'inclusion des personnes déficientes visuelles dans la société en construisant avec elles des solutions d'autonomie et d'épanouissement.

Nos équipes sont présentes à Bruxelles et en Wallonie, dans nos antennes du Brabant wallon, Hainaut, Namur et Luxembourg.

**Pour toute demande d'interview ou de reportage,
votre contact presse :**



Rafal Naczyk : rafal.naczyk@eqla.be - 0474 85 64 56

Pour en savoir plus et pour vous tenir au courant de notre actualité, retrouvez-nous sur www.eqla.be, et suivez-nous sur les réseaux sociaux !

